

**MAIRIE DE RIGNAC**  
**46500**

**PROCÈS VERBAL DE SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 27 janvier 2022**

**Date de convocation du conseil municipal : 21 janvier 2022**

**Membres présents :** Mme CASTANET Marie-Christine, Mme CHALAUX Pascale, Mme GENOT Angelina, M. LACAYROUZE Francis, M. PRAZ Nicolas, Mme VILLEMONTÉ DE LA CLERGERIE Odile, M. MAGAL Jonhny

**Absents :** Mme MONTEIL Linda, M. SANZ Alain,

**Procuration :** Mme MONTEIL Linda à Mme VILLEMONTÉ DE LA CLERGERIE, M. SANZ Alain à Mme CHALAUX Pascale.

**Secrétaire de séance :** Mme VILLEMONTÉ DE LA CLERGERIE Odile.

**ORDRE DU JOUR :**

Désignation d'un (e) secrétaire de séance  
Approbation du compte-rendu du 16 décembre 2021

**Délibérations :**

- Demande de subvention DETR adressage

**Questions diverses :**

-CAUVALDOR

**Début de séance : 20 h 30**

**- Procès-verbal du 16/12/2021**

Après lecture le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

### PROJET D'ADRESSAGE-DEMANDE SUBVENTION :

#### DETR et Fond de concours Cauvaldor

#### *Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal :*

- Qu'un premier contact a été pris avec le SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et Ingénierie du Lot) pour préciser la démarche à effectuer et les documents à produire pour le projet d'adressage de notre commune.
- Qu'un groupe de travail a été constitué afin de le mener à bien.
- Qu'une convention avec le SDAIL a été conclue et nous permettra de faire un point sur les étapes qui ont été définies.
- Que le coût prévisionnel de l'intervention d'un technicien est estimé à 1 638 €.
- Que la finalisation de ce travail aboutira à la mise en place d'une signalétique qui mentionnera les adresses et numéros de toutes les habitations de la commune.
- Qu'un devis de cette signalisation, sur la base d'un nombre de plaques de voies et d'habitations a été demandé à un fabricant de panneaux pour satisfaire ce projet. Le montant de ce devis s'élève à 10 390,60 € HT.
- Qu'une demande de subvention sera déposée auprès des services de l'Etat et de CAUVALDOR.

Le financement se présente de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montants (HT)	Financements	%	Montants
Travaux	10 392 €	Etat : DETR	50	6 015 €
Etudes	1 638 €	Communauté de communes	30	3 609 €
		Autofinancement		2 406 €
TOTAL	12 030 €			12 030 €

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :**

- MANDATE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches relatives à la demande d'aide au titre de la DETR et du fond de concours à la communauté de communes,
- AUTORISE** le maire à signer tous documents qui se rapportent à cette affaire.

## QUESTIONS DIVERSES

#### **MAM:**

Les travaux sont toujours au point mort dans la mairie, les logements et la MAM.  
Les factures en instance ont été réglées aux entreprises qui ont travaillées entre le mois de juillet et de décembre.

La situation de rupture du marché avec le cabinet d'architectes n'est toujours pas réglée.  
Dans sa réponse KIZILTAS, nous demande le paiement des travaux qu'il appelle « spéciaux » et qui ne sont que des travaux d'assistances intégrés dans ses missions de marché. Des intérêts moratoires pour paiement en retard, une actualisation des prix qui n'a pas lieu d'être.

Des éléments factuels sont à envoyer à l'avocat pour rédaction d'une réponse de refus de paiement.

Tels que le montant global des factures restées en instance depuis le 30 juillet 2021, et les intérêts moratoires qui seraient dues aux entreprises pour paiement des factures au-delà de la date limite. Il n'y a pas eu de réponse franche de la part des architectes pour l'abandon de ce mar-

ché. Cependant, le fait de présenter son décompte général signifie que ce marché ne sera pas poursuivi. L'avocat nous conseille d'attendre une nouvelle réponse au courrier qu'il va émettre au regard des éléments qu'il a demandé. Attente des garanties complètes pour rompre ce marché et reprendre la main pour prononcer la réception.

Globalement les dépenses payées en 2021 représentent environ 84 % du montant du marché total.

Le fond Leader est en cours de demande et les dossiers de cette demande ont été transmis au PETR.

#### Logements :

Afin de renouveler les contrats PALULOS avec l'Etat, la précédente convention a été dénoncée le 30 décembre 2021 par acte notarié de Maître Beaujean à Gramat.

Une publication est nécessaire auprès du bureau des hypothèques à Cahors et faite par la notaire.

Une nouvelle convention sera repassée afin d'avoir une nouvelle tarification des loyers (prix au M2).

#### CAUVALDOR:

Etudes et schéma des zones d'activités sur le territoire de Cauvaldor:

Le comité de suivi des études de ces zones s'est réuni le 9 décembre à St Denis les Martels pour un rendu d'études par l'ARAC concernant les zones d'activités.

Cette étude intéressait le diagnostic de toutes ces zones ainsi que les opportunités de développement en fonction de leur situation, environnement et d'autres critères.

Les attributions de compensation provisoires 2022 liées au transfert de l'entretien de la voirie, SDIS, CCAS.

#### RPOS Syndicat mixte du Limargue et Ségala :

Les membres du conseil ont été destinataires du rapport annuel relatif à l'eau potable du Syndicat mixte du Limargue et Ségala. Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

A noter :

-Résultat du contrôle réglementaire → **Eau de bonne qualité**

-Le Syndicat mixte du Limargue et Ségala n'a pas modifié ses tarifs entre 2020 et 2021 pour ses secteurs (anciens SIAEP) à savoir :

-Prix de l'eau : 0.8810 €/m<sup>3</sup>,

-Abonnement : part fixe HT/an → 28.44 €, part proportionnelle de 0 à 700 000 m<sup>3</sup> → 0.1640 €/m<sup>3</sup>  
> 700 000 : 0.2200 €/m<sup>3</sup>

#### WIFI PUBLIC RIGNAC

Une borne WIFI public lotois a été installée dans votre commune en 2019.

Bilan de l'utilisation en 2021 :

-Total de sessions de connexion: 864 (*un utilisateur peut se connecter plusieurs fois*)

-Nombre d'utilisateurs différents : 96

-Données reçues par les utilisateurs : 37 Go

-Temps cumulé de connexion de tous les utilisateurs : 20 j 15 h 41 m

-Durée moyenne de connexion : 32 m

-Durée maximale de connexion : 10 h 10 m

#### Défibrillateur :

La commande pour un second défibrillateur est passée au niveau du groupement de commande de Cauvaldor. Les habitants de la commune qui le souhaiteront auront l'opportunité après son installation de faire une seconde formation à son utilisation.

#### RPI l'Etoile :

La réunion des maires « RPI » est reportée en janvier 2022.

Le prochain Comité syndical du « Sivu » l'Etoile aura lieu le lundi 7 février 2022 à 20h30.

### **PNRCO :**

Le dernier comité syndical du Parc s'est déroulé le 9 décembre dernier. Les élus y ont examiné les dossiers suivants :

- Augmentation de 1% la cotisation statutaire/hab., fixée désormais à 4,15 €/hab./an
- Projet ADOPT (télédéttection et changement climatique) : validation d'une convention qui précise les objectifs et les modalités de cette coopération inter Parcs Occitanie
- Validation du contrat cadre 2022-2027 entre le Parc et la Région qui fixe les priorités de travail entre la Région et les 7 Parcs d'Occitanie
- Validation du programme d'actions du contrat spécifique 2022-2023 qui détermine la feuille de route du Parc pour 2 ans autour d'une vingtaine de fiches actions en lien avec la Charte
- Validation des contrats de relance et de transition écologique portés par les PETR Grand Quercy et Figeac-Quercy-Vallée de la Dordogne

### **AMRF : Proposition de courrier à adresser aux députés et sénateurs du département relatif à l'exonération du forfait patient urgences - patient sans médecin traitant**

*Madame la Députée, Monsieur le Député,*

*Dans ma commune, de plus en plus d'habitants n'ont plus de médecin traitant. C'est pourquoi je demande à ce que vous interveniez et modifiez la loi relative au forfait « Patient Urgences » mis en œuvre en ce début d'année suite au vote de la disposition par l'Assemblée Nationale.*

*Sur le fond, un récent arrêté paru fin décembre 2021 impose aux patients qui se rendent aux urgences de s'acquitter d'un forfait dit « patient urgence ». Si ce forfait est remboursable par la mutuelle, la complémentaire santé solidaire ou l'aide médicale d'État, il oblige, dorénavant, à avancer des frais parfois pour des ménages fragiles socialement. Qui plus est, le recours aux urgences est désormais la seule solution pour des millions de Français, dont en proportion davantage de ruraux, qui sont privés de médecin traitant, comme c'est le cas dans ma commune.*

*Aussi, je m'associe à la démarche de l'Association des maires ruraux et demande à ce que les patients privés de médecins faute d'une densité suffisante de professionnels de santé soient ajoutés à la liste des personnes exonérées intégralement de ce forfait.*

*En effet, dans de plus en plus de cas, et notamment dans les communes rurales, l'accès à la médecine de ville n'est plus une option accessible qui inciterait les patients à éviter de s'orienter vers les services d'urgence dont je rappelle qu'ils sont souvent très éloignés du domicile de plus en plus de Français, comme l'a démontré une étude récente de l'Association des maires ruraux de France.*

*Nous vous remercions d'agir pour modifier l'arrêté afin ne pas pénaliser davantage les habitants du monde rural. En effet, ils sont statistiquement déjà plus souvent en situation de risque sanitaire, de renoncer aux soins et par incidence d'inégalité d'espérance de vie ainsi que souvent sans action locale de prévention en raison d'une plus grande difficulté d'accès aux soins.*

Après avoir débattu sur le sujet les membres acceptent à l'unanimité que ce courrier soit adressé aux députés et sénateurs du département.

**Bulletin municipal:**

Il devra être imprimé et distribué très prochainement.

**Repas des aînés:**

En fonction de la pandémie et surtout de sa régression, le repas des aînés devrait être maintenu pour le mois de février/mars.

**DIVERS :**

-Attention le service infos-régions signale l'importance d'effectuer toutes démarches relatives aux cartes grises uniquement sur le site : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>  
En effet, des sites internet agissent frauduleusement en se faisant passer pour le site officiel

-Les jours et heures d'ouverture de la mairie ne sont plus à jour sur le site internet de notre commune. Une modification sera apportée prochainement.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 03 Mars 2022 à heure à déterminer

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.**

Pour extrait conforme,  
Fait à Rignac, le 27 janvier 2022

Le Maire,  
LACAYROUZE Francis

La secrétaire de séance,  
Mme VILLEMONTÉ DE LA CLERGERIE Odile

